



## DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT

DCD(2008)6  
Non classifié**PRINCIPAUX MESSAGES ET ÉTUDES DE CAS POUR LES TABLES RONDES DU TROISIÈME FORUM DE HAUT NIVEAU, QUI SE DÉGAGENT DE L'ATELIER SUR LE THÈME « RENFORCER LES RÉSULTATS ET L'IMPACT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA DÉCLARATION DE PARIS SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE, AU MOYEN DE TRAVAUX SUR L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME, L'EXCLUSION SOCIALE ET LES DROITS DE L'HOMME », LONDRES, 12-13 MARS 2008**

*Les rapports qui suivent ont été préparés par le Secrétariat du Réseau du CAD sur l'égalité homme-femme à l'intention des co-présidents de chacune des neuf tables rondes du troisième Forum de haut niveau. Établis à partir de données concrètes recueillies sur le terrain, ces rapports font connaître les principaux messages et présentent des études de cas qui peuvent servir pour préparer les tables rondes. Une large diffusion de ces rapports est encouragée.*

*Pour de plus amples informations sur les études de cas contenues dans le présent document et sur les autres études de cas présentées, veuillez consulter le site web de l'atelier de travail : [www.oecd.org/dac/effectiveness/resultsandimpacts](http://www.oecd.org/dac/effectiveness/resultsandimpacts)*

Personnes à contacter : Patti O'Neill : E-mail : [patti.oneill@oecd.org](mailto:patti.oneill@oecd.org) ; tél. : +33 1 45 24 18 87  
Jenny Hedman : E-mail : [jenny.hedman@oecd.org](mailto:jenny.hedman@oecd.org) ; tél. : + 33 1 45 24 96 18

JT03248093  
Ta. 86442Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format

Français, Anglais

**PRINCIPAUX MESSAGES ET ÉTUDES DE CAS POUR LES TABLES  
RONDES DU TROISIÈME FORUM DE HAUT NIVEAU, QUI SE  
DÉGAGENT DE L'ATELIER SUR LE THÈME « RENFORCER LES  
RÉSULTATS ET L'IMPACT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA  
DÉCLARATION DE PARIS SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE, AU MOYEN  
DE TRAVAUX SUR L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME, L'EXCLUSION  
SOCIALE ET LES DROITS DE L'HOMME »  
Londres, 12-13 mars 2008**

## **Introduction**

1. Le Department for International Development (DFID) a organisé un atelier sur le thème « Renforcer les résultats et l'impact en matière de développement de la Déclaration de Paris, au moyen de travaux sur l'égalité homme-femme, l'exclusion sociale et les droits de l'homme », à Londres les 12-13 mars 2008. Cet atelier a permis de partager les nouvelles analyses et expériences tirées du terrain. Les études de cas ayant un rapport direct avec les thèmes du troisième Forum de haut niveau qui se tiendra en septembre 2008 à Accra ont été identifiées et présentées.
2. Le programme de l'atelier a été articulé autour des neuf tables rondes du troisième Forum de haut niveau. Plus de 20 études de cas issues de divers projets de collecte de données en ont formé le contenu de base.
3. Les participants à l'atelier ont conclu des études de cas et des données concrètes présentées que le Forum de haut niveau d'Accra et le Programme d'action d'Accra devaient être fermement axés sur l'impact en matière de développement, c'est-à-dire sur l'amélioration de la qualité de la vie des gens. Les débats et les résultats d'Accra doivent être conçus de manière à éveiller l'intérêt des sphères politiques, ce qui signifie qu'il ne faut pas se limiter à des travaux purement techniques ou axés sur les procédures.
4. Dans le prolongement de l'atelier, le Secrétariat du Réseau du CAD sur l'égalité homme-femme a préparé, à l'intention des organisateurs de chacune des tables rondes du troisième Forum de haut niveau, des rapports succincts contenant les principaux messages qui se dégagent de l'atelier et une synthèse des études de cas particulièrement pertinentes.

## Table ronde 1 : Appropriation

### *Principaux messages sur l'appropriation qui se dégagent de l'atelier*

- Une appropriation démocratique généralisée nécessite la participation de toutes les parties prenantes – des femmes comme des hommes – y compris la société civile, les médias, les communautés de base, les prestataires de services, le parlement, les ministères sectoriels et les structures locales de gouvernance.
- La prise en compte des dimensions liées aux droits de l'homme, à l'égalité homme-femme et à l'insertion permettrait de mieux comprendre et mesurer l'appropriation.
- Les donateurs peuvent aider les gouvernements des pays partenaires à aligner leurs stratégies de lutte contre la pauvreté (SLP) sur les engagements existants comme les OMD, la Plate-forme d'action de Pékin (1995), les conventions de Rio (1992) et la Déclaration et le Programme d'action de Vienne (1993), et à traduire ces SLP en des programmes opérationnels se raccordant au budget et axés sur les résultats.
- Des données qualitatives et quantitatives sont indispensables à une meilleure compréhension et appropriation des questions de développement.
- Les principaux ingrédients nécessaires pour favoriser l'appropriation démocratique dans les situations de fragilité sont : avoir un leadership stratégique et une vision, créer une coalition, s'engager aux côtés de l'État à tous les niveaux, associer les médias et faire participer les habitants des zones rurales reculées et les autres personnes marginalisées.

### *Études de cas pertinentes*

5. Toutes les études de cas présentées à l'atelier couvrent l'appropriation directement ou indirectement. Parmi les présentations susceptibles d'être particulièrement intéressantes pour la Table ronde 1, on peut citer :

*Mozambique - Partenariat pour la lutte contre le VIH/SIDA entre Irish Aid et la Fondation Clinton, sous la direction du ministère de la Santé (étude présentée à la séance parallèle 4)*

6. Cette étude de cas met en lumière le fort leadership et l'appropriation du ministère de la Santé du Mozambique et montre que l'existence d'une masse critique de donateurs œuvrant dans le même esprit peut faire une différence lorsqu'il s'agit de susciter l'adhésion au principe des « trois uns » – un cadre d'action convenu contre le VIH et le SIDA, un organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA et un système unique de suivi et d'évaluation à l'échelle du pays – et de faire en sorte que les initiatives d'envergure mondiale utilisent et contribuent à renforcer les structures existantes.

7. Le ministère de la Santé a commencé à élaborer en 2003 un Plan stratégique de lutte contre le VIH et le SIDA, qui a bénéficié de l'aide considérable apportée par les donateurs pour accroître l'appropriation. Le ministère a joué un rôle prépondérant en fournissant des lignes directrices et en définissant le cadre d'action de tous les partenaires souhaitant travailler dans le domaine de la lutte contre le VIH et le SIDA, avec le plan stratégique pour document d'orientation. Le processus décisionnel en matière de lutte contre le VIH et le SIDA est de plus en plus intégré dans le système de santé général -- non seulement en termes de planification et de budgétisation mais aussi en termes d'offre de services. Un Code de déontologie a été signé par les donateurs, les agences techniques et les organisations non gouvernementales, qui ont ainsi souscrit à des principes convenus d'un commun accord et régissant l'engagement dans ce secteur.

8. Au Mozambique, a été établi un cadre de performance pour le secteur de la santé, qui sert de base à des exercices annuels de suivi et comprend un indicateur des responsabilités et comportements des partenaires au développement.

Personne à contacter :

- Caroline Forkin, Irish Aid: [caroline.forkin@dfa.ie](mailto:caroline.forkin@dfa.ie)

*Népal - Aide au programme pour une maternité sans risque (étude présentée à la séance parallèle 3)*

9. Cette étude de cas décrit la mise en oeuvre du plan national du gouvernement népalais pour une maternité sans risque (*National Safe Motherhood Plan, 2002-17*) dans le cadre d'une approche sectorielle large. Le gouvernement a élaboré une politique des droits et de l'insertion sociale (*Rights and Social Inclusion Policy*) et a créé une Unité pour l'égalité homme-femme et l'insertion sociale (*Gender and Social Inclusion Unit*), dirigée par un haut fonctionnaire ministériel. Les donateurs apportent une aide pour le développement des ressources humaines, le renforcement des services, l'amélioration de l'infrastructure, la passation des marchés, le suivi et la recherche et un dispositif national d'incitations financières.

10. La société civile a contribué à permettre aux pauvres et aux exclus de se faire entendre, à renforcer les synergies entre les titulaires de droits, à faciliter le dialogue entre ces derniers et à fournir des données et informations à l'appui de la réforme des politiques. ActionAid et ses partenaires locaux du monde des ONG mettent en oeuvre un programme « Équité et accès » axé sur les pauvres et les exclus de la société.

11. Les actions de promotion et de responsabilisation dans les domaines de la maternité sans risque et des soins néonataux ont bénéficié du fait que les femmes deviennent mieux informées, disposent de davantage de moyens d'action et parviennent à mieux s'organiser et que les responsables publics locaux et le personnel de santé reconnaissent de plus en plus la légitimité des approches adoptées – en particulier à la lumière du nouveau contexte politique « d'intégration » qui a vu le jour au Népal. Les données quantitatives montrant l'ampleur de l'exclusion des services, et les témoignages illustrant bon nombre des vécus que recouvrent les chiffres, confèrent un poids indiscutable aux initiatives de promotion et de responsabilisation.

Personnes à contacter :

- Bhogendra Raj Dotel, Department of Health Services, Népal: [ydotel@yahoo.com](mailto:ydotel@yahoo.com); [brdotel@gmail.com](mailto:brdotel@gmail.com)
- Bharat Devkota, ActionAid Népal: [bharat.devkota@eap.org.np](mailto:bharat.devkota@eap.org.np)

## Table ronde 2 : Alignement

### *Principaux messages sur l'alignement qui se dégagent de l'atelier*

- Les donateurs peuvent engager avec les partenaires un dialogue politique sur des engagements comme les OMD, les conventions de Rio (1992), la Déclaration et le Programme d'action de Vienne (1993) et la Plate-forme d'action de Pékin (1995).
- Prendre en compte la problématique homme-femme dans le budget contribue à l'efficacité de la gestion des finances publiques.
- La durabilité nécessite un engagement de longue haleine en faveur de l'alignement ; il faut résister aux pressions exercées pour hâter l'obtention de résultats.
- L'aide au développement des capacités doit concerner toutes les parties intéressées, y compris les donateurs, et s'étendre aux institutions, aux structures, aux processus et aux capacités analytiques.
- Les agences de l'ONU peuvent jouer un rôle fondamental en termes de renforcement des capacités au sein des administrations publiques et de facilitation de l'alignement car elles sont considérées comme neutres.

### *Études de cas pertinentes*

#### *Népal - Gestion des finances publiques et égalité homme-femme (étude présentée à la séance parallèle 5)*

12. Cette étude de cas expose comment le ministère des Finances du Népal a pour la première fois pris en compte la problématique homme-femme dans le budget, au cours de l'exercice budgétaire 2005-2006, déclenchant l'intérêt du public pour la présentation du budget qui cette année-là s'attachait aux disparités homme-femme, une large couverture médiatique, des débats publics et l'engagement du secteur privé de trouver des emplois pour les femmes. Depuis, le ministère a mis en place des indicateurs de suivi et créé un Comité (comprenant des représentants du ministère des Finances, de la Commission nationale du plan, du ministère des Femmes, des Enfants et de la Protection sociale, du ministère du Développement local et de l'UNIFEM) afin d'institutionnaliser le principe de l'intégration de la problématique homme-femme dans le budget. L'étude de cas fait également apparaître le rôle important joué par les organisations de la société civile.

13. L'acceptation croissante par les donateurs de politiques et programmes en faveur de l'égalité des sexes est reconnue comme facilitant le processus, même si les grands projets entrepris par de grands donateurs dans le pays ne parviennent souvent pas à remédier aux disparités entre hommes et femmes et si les donateurs les plus soucieux de l'égalité homme-femme sont souvent ceux dont les apports financiers sont les moins importants.

14. L'étude de cas aborde aussi les questions de la conditionnalité, du manque de constance des flux d'aide sous l'effet de modifications des priorités des donateurs, et de la concurrence idéologique entre les donateurs.

#### Personnes à contacter :

- Krishna Hari Baskota, ministère des Finances : khbaskota@enet.com.np
- Letty Chiawara, UNIFEM : letty.chiawara@unifem.org
- Chandra Bhadra, Tribhuvan University, Katmandou : bhadrac@hotmail.com

*Ethiopie - Prise en compte de la problématique homme-femme dans la gestion des finances publiques (étude présentée à la séance parallèle 5)*

15. Cette étude de cas explique comment un partenariat entre les donateurs et le gouvernement a permis d'intégrer les questions de l'égalité homme-femme et du renforcement du pouvoir des femmes dans la stratégie nationale de développement ainsi que dans les modalités de financement et les mécanismes de suivi. Elle montre en outre clairement en quoi la prise en compte de la problématique homme-femme dans le budget favorise l'efficacité de la gestion des finances publiques.

16. Le ministère des Finances et du Développement économique est à l'origine de la prise en compte de la problématique homme-femme dans le budget et cette problématique est intégrée dans les documents de planification stratégique et de gestion du ministère de même que dans le plan national pour l'accélération et la durabilité du développement en vue de l'éradication de la pauvreté (*National Plan for Accelerated and Sustained Development to End Poverty, PASDEP*).

17. Bien que le soutien budgétaire direct ait été suspendu en 2005 et que la mise en œuvre du PASDEP s'effectue dans un nouveau cadre d'aide, il a été ménagé la possibilité pour la société civile de participer plus activement à la planification et au suivi du développement et de compléter plus efficacement l'action gouvernementale -- en particulier grâce au suivi des initiatives budgétaires et à l'utilisation de mécanismes inédits comme les enquêtes participatives.

18. L'étude de cas montre l'importance de connaître le contexte national et le processus de réforme général et l'intérêt d'avoir des systèmes de suivi variés.

Personnes à contacter :

- Tiruwork Tizazu, Directeur, département de la Condition féminine, ministère des Finances et du Développement économique : titiliyew@yahoo.com
- Letty Chiawara, UNIFEM: letty.chiawara@unifem.org
- Saba G Medhin, Président, Network of Ethiopian Women's Association: newa@ethionet.et

## Table ronde 3 : Harmonisation

### *Principaux messages sur l'harmonisation qui se dégagent de l'atelier (mettant l'accent sur la répartition des tâches)*

- Les donateurs doivent respecter les différences institutionnelles et être disposés à discuter et à trouver un terrain d'entente ; il faut savoir négocier pour aplanir les divergences pouvant résulter des missions, valeurs et procédures internes respectives des organismes donateurs.
- Pour que la répartition des tâches vienne efficacement à l'appui des priorités d'action des gouvernements, les donateurs doivent être prêts à « laisser faire » et à se désengager des secteurs.
- Il est capital de disposer de mécanismes institutionnalisés de répartition des tâches entre les donateurs (par ex., stratégies d'aide conjointes), et entre les donateurs et les gouvernements partenaires (CSLP), pour promouvoir la responsabilité mutuelle au regard des politiques nationales et des engagements en faveur de l'égalité homme-femme, des droits de l'homme et de la viabilité écologique.
- L'analyse et l'étude en commun des lacunes dans la mise en œuvre, aux niveaux national et sectoriel, peut contribuer à améliorer le dialogue, la prise de décision, le traitement et le suivi des questions dites transversales.
- L'harmonisation est d'autant plus efficace lorsque les donateurs s'engagent pleinement et qu'au moins un organisme disposant des compétences techniques et d'un personnel motivé est disposé à piloter le processus.

### *Études de cas pertinentes*

#### *Tanzanie - La répartition des tâches concernant l'égalité homme-femme (étude présentée à la séance parallèle 6)*

19. En Tanzanie, le Groupe des partenaires pour le développement chargé de la question de l'égalité homme-femme (*Development Partner Group on Gender Equality*) a eu recours à un exercice de répartition des tâches pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Il a été demandé aux différents organismes le composant d'être le « correspondant pour la problématique homme-femme » des divers groupes de travail sectoriels.

20. Irish Aid a été désignée correspondant pour le secteur agricole et a profité de cette mission pour attirer l'attention sur l'importance de la prise en compte de la question de l'égalité homme-femme dans l'examen du Programme national de développement du secteur agricole (*National Agriculture Sector Development Programme*). Le ministère de l'Agriculture était toutefois réticent, faute de connaissances suffisantes pour saisir l'importance de l'égalité homme-femme pour le développement de l'agriculture. Le Président du Groupe des partenaires pour le développement chargé de la question de l'égalité homme-femme – l'Agence canadienne de développement international – a alors pris contact avec le ministère du Développement des communautés, de l'Égalité homme-femme et des Enfants, lequel a ensuite incité le ministère de l'Agriculture à se conformer dans l'examen aux engagements pris par le gouvernement en matière d'égalité homme-femme. Les demandes d'assistance technique concernant l'égalité homme-femme dans le secteur agricole ont été satisfaites par Irish Aid.

21. Un exercice de détermination de la répartition des tâches a en particulier fait apparaître que la violence à l'égard des femmes (VEF) est une préoccupation commune à de nombreux partenaires, révélant un manque de coordination dans le traitement de ce problème. Un sous-groupe de donateurs préoccupés par la VEF a été constitué et a entrepris de se doter de capacités renforcées en la matière en s'adressant aux administrations publiques et aux partenaires de la société civile compétents. Ce sous-groupe a défini des objectifs conformes au Plan d'action national tanzanien de lutte contre la violence à l'égard des femmes et a été à l'origine de la création d'un fonds commun qui a permis de mieux harmoniser les moyens employés pour réduire la violence à l'égard des femmes.

22. La répartition des tâches en matière d'égalité homme-femme en Tanzanie a permis de renforcer la reddition de comptes entre les partenaires au développement, le gouvernement et la société civile et d'obtenir de meilleurs résultats.

Personnes à contacter :

- Victoria Mushi, Agence canadienne de développement international : [victoria.mushi@international.gc.ca](mailto:victoria.mushi@international.gc.ca)
- Aisling Swaine, Irish Aid: [aisling.swaine@dfa.ie](mailto:aisling.swaine@dfa.ie)
- Colleen Wainwright, Irish Aid: [colleen.wainwright@dfa.ie](mailto:colleen.wainwright@dfa.ie)

(Voir aussi l'étude de cas du Kenya sur la répartition des tâches et le financement pour l'égalité homme-femme, étude présentée à la séance parallèle 6.)

*Zambie - Coordonner la répartition des tâches (étude présentée à la séance parallèle 8)*

23. Cette étude de cas est axée sur la mise en œuvre de la répartition des tâches en Zambie. Considérée comme une initiative visant à renforcer l'harmonisation et l'alignement, et dirigée par le ministère des Finances, elle montre la nécessité d'une forte impulsion par les pouvoirs publics et d'un « nouvel » ensemble de compétences pour la gestion d'un tel processus – y compris de compétences en matière de négociation et d'analyse.

24. Elle couvre un certain nombre de problèmes liés aux points suivants :

- Alignement des donateurs sur les priorités publiques nationales et soutien qu'ils apportent à ces dernières
- Grand nombre de partenaires dont les priorités diffèrent
- Difficulté pour les donateurs de « laisser faire » et de se désengager des secteurs
- Équité et équilibre entre les secteurs – certains secteurs étant moins cotés par les donateurs
- Déséquilibre en termes de pouvoir de décision/autorité entre les partenaires
- Désir persistant de visibilité de la part de certains donateurs dans certains secteurs
- Questions dites transversales et infrasectorielles – la répartition des tâches sous sa forme actuelle ne permet pas d'accorder à ces questions l'attention qu'elles mériteraient
- Rôle des donateurs émergents
- Diminution de l'importance de l'aide publique au développement (la part des financements extérieurs en Zambie est tombée de 40 % à 16.6 %)

Personne à contacter :

- Chasiya Kazembe, Economiste en chef, ministère des Finances et de la Planification nationale : [chasiya.kazembe@mofnp.gov.zm](mailto:chasiya.kazembe@mofnp.gov.zm)

*Évaluation environnementale stratégique (étude présentée à la séance parallèle 7)*

25. Le Réseau du CAD de l'OCDE sur l'environnement et la coopération pour le développement a élaboré des lignes directrices sur l'application de l'évaluation environnementale stratégique (EES) dans le cadre de la coopération pour le développement et concentre maintenant son attention sur leur mise en œuvre – notamment en soutenant des programmes de formation et de renforcement des capacités et en conduisant des études de cas afin de mettre en évidence de bonnes pratiques pour les approches des donneurs. Différents produits, dont les études de cas, seront disponibles pour le Forum de haut niveau d'Accra.

26. Le CAD emploie le terme « évaluation environnementale stratégique » (EES) pour désigner :

*« des approches analytiques et participatives visant à intégrer les considérations d'environnement dans les politiques, plans et programmes et à évaluer leurs interactions avec les considérations économiques et sociales. »*

27. L'EES s'applique aux tout premiers stades de la prise de décision afin de faciliter la formulation des politiques, plans et programmes et d'évaluer leur efficacité potentielle du point de vue du développement et leur durabilité. Elle peut contribuer à :

- fournir des données environnementales à l'appui de prises de décision mieux éclairées ;
- identifier les nouvelles possibilités de développement en favorisant une évaluation systématique et rigoureuse d'un éventail d'options ;
- éviter des erreurs coûteuses, en alertant les décideurs sur des options de développement susceptibles de ne pas être viables, à un stade précoce du processus de prise de décision ;
- renforcer la participation des parties prenantes aux processus décisionnels, concourant ainsi à améliorer la gouvernance ;
- préserver le patrimoine naturel pour un développement durable et une réduction durable de la pauvreté ;
- faciliter la coopération transfrontalière, concourant ainsi à la prévention des conflits.

Site Web de l'équipe chargée de l'EES au sein du Réseau du CAD sur l'environnement et la coopération pour le développement : [www.seataskteam.net](http://www.seataskteam.net)

Personnes à contacter :

- Anna Brüderle, Réseau du CAD de l'OCDE sur l'environnement et la coopération pour le développement : [anna.bruderle@oecd.org](mailto:anna.bruderle@oecd.org)
- Barry Dalal-Clayton, Institut international pour l'environnement et le développement : [barry.dalal-clayton@iied.org](mailto:barry.dalal-clayton@iied.org)

## Table ronde 4 : Gestion axée sur les résultats

### *Principaux messages sur la gestion axée sur les résultats, qui se dégagent de l'atelier*

- Le « succès » doit être mesuré à l'aune des grandes questions de développement comme les droits de l'homme, l'égalité homme-femme et l'insertion sociale -- et pas seulement de l'efficacité de l'aide.
- La *qualité* des résultats doit être évaluée, par exemple, en collectant et en analysant des données détaillées sur différents groupes sociaux ; les systèmes quantitatifs ne sont pas suffisants.
- Toutes les parties ont pris des engagements de résultats sur des questions fondamentales comme l'égalité homme-femme, les droits de l'homme et la viabilité écologique (en particulier dans le cadre des OMD, de la Plate-forme d'action de Pékin, des conventions de Rio et de la Déclaration et du Programme d'Action de Vienne) et ceux-ci peuvent être exploités pour axer davantage les activités de développement sur les résultats.
- Les pays donateurs peuvent s'employer en collaboration avec les pays partenaires à renforcer les capacités et la demande d'une gestion axée sur les résultats qui tienne compte des questions dites transversales.

### *Études de cas pertinentes*

*Ouganda - Intégration de la problématique homme-femme dans la mesure de la performance pour une gouvernance locale efficace (étude présentée à la séance parallèle 2)*

28. Le système décentralisé de l'Ouganda se caractérise par de solides structures de gouvernance locale, soutenues par des processus électoraux, de planification et de budgétisation ascendants. Les administrations locales sont les principaux canaux de mise en œuvre du Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté (PAEP) – cadre national ougandais de planification, qui intègre des engagements internationaux comme les objectifs du millénaire pour le développement et la Déclaration de Paris.

29. Pour bénéficier d'une aide au développement, les administrations locales doivent satisfaire des critères de base en matière d'accès qui ont été élaborés à partir de la législation et des politiques existantes. Un système d'incitation a en outre été mis en place, qui récompense les bons résultats et sanctionne les mauvais.

30. Cette étude de cas expose comment, la stratégie pour l'égalité homme-femme n'ayant pas débouché sur des actions satisfaisantes au niveau local, une évaluation de la performance a été mise en place, concourant à l'intégration des questions d'égalité homme-femme dans le système d'incitations. Ce mécanisme d'incitation à la prise en compte de la problématique homme-femme dans l'évaluation de la performance des programmes a donné naissance à un système et une structure favorisant l'appropriation collective et a contribué à institutionnaliser le principe de la gestion axée sur les résultats.

Personne à contacter :

- Assumpta Tibamwenda, Ministry of Local Government, Ouganda: [assumpta@molg.go.ug](mailto:assumpta@molg.go.ug)
- Hope Kabuchu, Uganda Women's Network: [hopekabuchu@aol.com](mailto:hopekabuchu@aol.com)

*Viêt-nam - Programme de développement socio-économique des communes confrontées à d'extrêmes difficultés dans les zones peuplées de minorités ethniques et les zones montagneuses: P135 (étude présentée à la séance parallèle 2)*

31. Cette étude de cas présente le Programme de développement socio-économique pour les zones peuplées de minorités ethniques et pour les zones montagneuses (*Socio-economic Development Programme for Ethnic Minority and Mountainous Areas*, P135), lequel illustre les mesures concrètes qui peuvent être prises pour donner suite à la Déclaration de Paris et à la Déclaration d'Hanoi sur l'efficacité de l'aide. A travers le P135, un soutien a été apporté à un nombre considérable de petits projets d'infrastructure et de formations pour le personnel des communes. Cette initiative, ainsi que l'approche participative et décentralisée adoptée, a contribué à renforcer la participation et les moyens d'action des populations en matière de gouvernance des communes.

32. Le programme est fondé sur les stratégies nationales et s'appuie sur un système complet d'indicateurs permettant un suivi régulier de sa mise en œuvre et l'évaluation de ses résultats et de son impact, avec une ventilation par sexe, minorité ethnique et degré de pauvreté. La pierre angulaire de la gestion axée sur les résultats, dans le cas du P135, est la Feuille de route pour sa mise en œuvre, qui a été élaborée en large concertation avec les principales parties prenantes.

33. Le P135 comprend aussi un plan général d'audit, prévoyant des audits annuels, qui contribue à l'efficacité et à la responsabilisation, et est le premier programme public à associer officiellement les ONG à l'élaboration et à la mise en œuvre.

34. Il constitue un modèle dont devraient s'inspirer les autres programmes vietnamiens de mise en œuvre de la Déclaration de Paris et de gestion du soutien budgétaire destiné à appuyer les programmes publics.

Personnes à contacter :

- Thuat Tran Van, Director of the P135 Co-ordination Office : [travanthuat@cema.gov.vn](mailto:travanthuat@cema.gov.vn)
- Quan Ha Viet, étudiant en master au Holy Ghost College et ancien National Project Manager pour l'assistance technique pour la mise en œuvre du P135: [havietquan@yahoo.com](mailto:havietquan@yahoo.com)

## **Table ronde 5 : Responsabilité mutuelle**

### *Principaux messages sur la responsabilité mutuelle qui se dégagent de l'atelier*

- La responsabilisation passe par la reconnaissance des objectifs et l'attribution claire des responsabilités, les questions prioritaires comme les droits de l'homme, l'égalité homme-femme, l'insertion sociale et la viabilité écologique étant intégrées dans les systèmes d'évaluation de la performance.
- La responsabilisation est indissociable de l'appropriation.
- Il faut mettre en place et utiliser des mécanismes de responsabilisation qui s'appliquent à toutes les parties prenantes et les associent toutes, y compris la société civile, les parlements, les institutions publiques locales, les syndicats, les chambres de commerce et le secteur privé.
- Les engagements régionaux peuvent être mis à profit pour renforcer le contrôle au niveau national.
- Les donateurs bilatéraux et multilatéraux, et les gouvernements nationaux, peuvent opérer un suivi de la proportion de l'aide au développement qui est affectée à des questions prioritaires comme les droits de l'homme, l'égalité homme-femme, l'insertion sociale et la viabilité écologique.
- La transparence budgétaire et la culture budgétaire sont les fondements d'un contrôle national.
- La répartition des tâches peut contribuer à renforcer le contrôle des engagements pris en matière d'égalité homme-femme, de droits de l'homme et de viabilité écologique, du fait qu'elle favorise la fixation d'objectifs précis et une entente claire sur l'attribution du leadership.

### *Études de cas pertinentes*

*Protocole relatif à l'égalité homme-femme de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (étude présentée à la séance parallèle 8)*

35. Cette étude de cas montre comment les mécanismes régionaux peuvent être utilisés pour renforcer le contrôle au niveau national. Elle expose comment un audit a été commandité par l'unité chargée de l'égalité homme-femme de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et un forum parlementaire de la SADC pour déterminer la mesure dans laquelle les instruments régionaux et internationaux visant à promouvoir l'égalité entre les sexes étaient suivis d'effets.

36. Cet audit a fait apparaître que la principale difficulté était de passer, au niveau de la région de la SADC, des engagements aux actes. Sa principale recommandation a donc été que les chefs d'État adoptent un protocole pour accélérer la réalisation de l'objectif d'égalité homme-femme, ce qui rehausserait le poids de la Déclaration de la SADC sur l'égalité homme-femme et le développement en l'élevant au rang de protocole.

37. Depuis 2005, les gouvernements nationaux, des organisations de la société civile, des organisations régionales et des instances régionales de gouvernance participent au processus de formulation et de défense du protocole. La Gender Alliance, groupe d'organisations régionales, a soutenu les actions de promotion et de sensibilisation, aux niveaux national et régional, notamment par l'apport d'une assistance technique.

38. Chaque pays, à travers son ministère de l'Égalité homme-femme ou d'autres ministères compétents, a étudié, discuté et débattu des différentes versions de protocole proposées. Les organisations de la société civile, avec le soutien de la Gender Alliance, ont participé directement aux consultations au niveau national. La SADC a joué un rôle clé dans l'organisation et le soutien du processus et est l'instance à qui il incombera d'approuver au final le protocole.

Personnes à contacter :

- Pamela Mhlanga, Directrice adjointe, Genderlinks: [depdirector@genderlinks.org.za](mailto:depdirector@genderlinks.org.za)
- Sara Page, Directrice adjointe, SAFAIDS: [sara\\_page@yahoo.com](mailto:sara_page@yahoo.com)

*Pérou – Approche fondée sur les droits, visant à promouvoir l'appropriation et la responsabilisation dans le secteur de la santé (étude présentée à la séance parallèle 3)*

39. Cette étude de cas présente un programme de l'organisation humanitaire CARE destiné à améliorer la situation sanitaire des pauvres. Ce programme reconnaît que des améliorations significatives et durables ne seront possibles que si les pauvres sont associés à la mise au point des politiques, pratiques et programmes en matière de santé et s'ils contribuent à surveiller que la réalité est conforme à ce qui a été convenu. Le renforcement de la capacité d'influence des pauvres est un élément clé du programme, dont l'objectif ultime est d'améliorer les relations entre l'État et la société, afin que le droit de tout individu à la santé soit pleinement respecté.

40. Pour faciliter le débat public et le contrôle des citoyens sur la politique de santé, CARE a soutenu l'établissement de différents mécanismes de compte-rendu social, notamment la production d'un rapport pro forma de la société civile au Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé, et divers rapports sur des questions comme les droits sexuels et génésiques et l'accès à un traitement contre le VIH/SIDA.

41. CARE s'est associée avec ForoSalud, réseau national de la société civile sur la santé, pour renforcer la capacité de la société civile – et plus particulièrement celle des femmes – de participer aux décisions et de défendre le droit à la santé. CARE a également apporté un concours aux principaux acteurs qui ont des devoirs, dont le ministère de la Santé afin de renforcer sa capacité de faire respecter les droits des citoyens en matière de santé.

42. Les actions de sensibilisation et la participation à l'élaboration d'une législation nationale sur les droits en matière de santé ont permis de créer des mécanismes de surveillance locaux et de consolider l'assise des obligations de comptes du gouvernement en ce qui concerne l'offre de services.

Personne à contacter :

- Ariel Frisancho, CARE Pérou: [frisancho@care.org.pe](mailto:frisancho@care.org.pe)

## **Table ronde 6 : Rôle de la société civile**

### *Principaux messages sur le rôle de la société civile qui se dégagent de l'atelier*

- Pour que l'appropriation démocratique se réalise/renforce, il faut investir dans les organisations de la société civile qui promeuvent les droits de l'homme, l'égalité homme-femme, la viabilité écologique, l'insertion sociale, la lutte contre le VIH/SIDA et la réduction de la pauvreté ainsi que dans la consolidation de leurs capacités.
- Les OSC ont un double rôle – de promotion et d'exécution. Toutefois, il peut s'avérer difficile d'être à la fois le partenaire des autorités publiques (voire éventuellement le bénéficiaire de fonds publics) et un contrôleur (demander des comptes aux pouvoirs publics).
- La société civile est, et doit être, diversifiée, mais elle a besoin d'être renforcée pour jouer pleinement son rôle difficile.
- La prévisibilité des financements est indispensable aussi pour les organisations de la société civile et peut être assurée grâce à certaines modalités comme l'aide aux programmes et la mise en commun des fonds.
- Si d'un côté le financement public des OSC peut compromettre leur indépendance, d'un autre côté le financement des OSC par des donateurs peut être perçu par les gouvernements comme un soutien externe à l'opposition politique.
- Les mécanismes de responsabilisation doivent s'appliquer à toutes les parties prenantes et les associer toutes, y compris le parlement, les syndicats, le secteur privé, les ONG et les groupes de citoyens.
- La société civile peut jouer un rôle déterminant pour « prendre le pouls de l'opinion » et faciliter le dialogue entre les citoyens en tant que détenteurs de droits et l'État en tant que porteur d'obligations.
- La participation de la société civile au processus de développement doit être soutenue à tous les niveaux de la chaîne de décision.

### *Études de cas pertinentes*

43. Toutes les études de cas présentées à l'atelier abordent, directement ou indirectement, le rôle de la société civile. Parmi les présentations susceptibles d'être particulièrement intéressantes pour la Table ronde 6, on peut citer :

*La répartition des tâches dans la pratique : prise en compte des principes de la Déclaration de Paris et modèle de financement de l'action en faveur de l'égalité homme-femme au Kenya (étude présentée à la séance parallèle 6)*

44. Cette étude de cas fournit un modèle de financement, conçu pour impliquer les acteurs publics et non publics et pour apporter une aide de long terme fondée sur des programmes. Ce modèle est le fruit d'une stratégie délibérée des donateurs, sous la houlette de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), visant à assurer un niveau adéquat de financement pour les questions relatives à l'égalité homme-femme, et notamment les organisations de la société civile œuvrant dans ce domaine. Le Kenya a une société civile dynamique, au sein de laquelle de puissantes organisations de femmes et autres acteurs non publics ont considérablement contribué à rendre plus visibles les inégalités homme-femme et exigé un renforcement des obligations de comptes de l'État en matière d'égalité homme-femme et

d'autonomisation des femmes. Malgré cela, les fonds alloués aux travaux sur le sujet sont dans l'ensemble restés peu importants et manquaient de durabilité, de prévisibilité et de coordination.

45. Suite à un examen stratégique et à une analyse des efforts à l'appui de l'égalité homme-femme déployés au Kenya et compte tenu des difficultés rencontrées par toutes les parties prenantes, il a été décidé d'élaborer un modèle de financement de l'action en faveur de l'égalité homme-femme se fondant sur la Déclaration de Paris. Ce modèle est actuellement mis au point, sous l'égide de l'UNIFEM, par un conseiller financé par l'ACDI qui travaille en collaboration étroite avec la société civile, les pouvoirs publics nationaux et les donateurs. Il met à profit les résultats et éléments positifs des programmes harmonisés et vise à étendre les partenariats et les capacités de gestion de programmes au service de meilleurs résultats et de plus grands progrès en matière d'égalité homme-femme. Le modèle propose un cadre commun articulé autour d'objectifs et d'actions concernant les droits de la femme et de l'égalité homme-femme, qui permet de faire appel à toutes les parties concernées, de reconnaître la diversité des approches en matière d'égalité homme-femme, de partager les informations et de réduire les coûts de transaction liés au déblocage de crédits, qu'ils soient destinés à l'État ou à la société civile.

Personnes à contacter :

- Milcah Ongayo, Conseiller auprès de l'Agence canadienne de développement international : [cidakenyagender@yahoo.com](mailto:cidakenyagender@yahoo.com)
- Cecilia Kimemia, Conseillère principale pour l'égalité des sexes à l'UNIFEM : [cecilia.kimemia@unifem.org](mailto:cecilia.kimemia@unifem.org)

*Une approche centrée sur les communautés en matière de santé dans une situation de fragilité : le cas du Zimbabwe (étude présentée à la séance parallèle 3)*

46. Le Community Working Group on Health (CWGH) est un réseau dont l'objectif est d'accroître la participation des communautés dans le secteur de la santé en coopération avec le ministère de la Santé, les collectivités locales et d'autres prestataires de soins de santé. Il assure des formations et soutient des campagnes de santé et des activités communautaires spécifiques comme l'éducation civique en matière de santé, de VIH et de SIDA, avec les exigences différentes qui en résultent pour les femmes et pour les hommes, ainsi que de santé et de droits en matière de sexualité et de reproduction. L'implication active des communautés dans les questions de santé publique est une des priorités du CWGH.

47. La notion d'appropriation a encore une assise fragile au Zimbabwe, mais le CWGH s'emploie à en consolider l'ancrage en œuvrant à partir du niveau des communautés de base. De plus en plus, ces dernières commencent à prendre davantage en charge leur santé, en mettant sur pied des mécanismes coordonnés pour identifier et hiérarchiser les problèmes locaux en matière de santé, définir des actions sanitaires locales et assurer le suivi de leur mise en œuvre. A titre d'exemple, ont ainsi vu le jour le Community Monitoring Programme et des initiatives visant à améliorer les connaissances en matière de santé ou à susciter une réflexion et une action participatives.

48. Un grand problème est la nécessité de renforcer la capacité de la société civile de traiter avec l'État sur les questions de gouvernance. Une question cruciale est de savoir dans quelle mesure des ressources externes peuvent être consacrées à améliorer la capacité des citoyens et des ONG de demander la transparence et la reddition de comptes sans faire naître la suspicion qu'est poursuivi, par ce canal, un objectif extérieur qui n'est pas forcément bon pour le pays.

Personne à contacter :

- Itai Rusike, Executive Director, Community Working Group on Health (Zimbabwe): [itai@cwgh.co.zw](mailto:itai@cwgh.co.zw)

## Table ronde 7 : Situations de fragilité et de conflit

### *Principaux messages sur les situations de fragilité et de conflit qui se dégagent de l'atelier*

- Les principes de la Déclaration de Paris sont difficiles à mettre en œuvre mais n'en valent pas moins dans les situations de fragilité et de conflit.
- Mettre l'accent sur des questions de développement fondamentales comme celles des droits de l'homme et de l'égalité homme-femme peut créer des ouvertures et être un moyen de faire avancer les choses dans les situations de fragilité et de conflit ; les agences de l'ONU peuvent jouer un rôle utile de plateforme de dialogue.
- Il est important que les donateurs fassent preuve de souplesse dans leur démarche pour associer l'État à tous les niveaux ; les organisations multilatérales peuvent jouer le rôle d'intermédiaire en la matière.
- La stabilité de l'État requiert une société civile forte (et inversement) ; les OSC qui défendent les droits de l'homme, l'égalité homme-femme, la viabilité écologique et l'insertion sociale ont un rôle important à jouer dans la construction de la paix et des appareils d'État.
- Il existe différents types de fragilité, qui appellent des réponses différentes.
- Des partenariats à large assise au *niveau des communautés de base* peuvent faciliter l'obtention de résultats intégrateurs et durables dans les domaines de l'égalité homme-femme, des droits de l'homme, de la viabilité écologique, du VIH et du SIDA et de l'insertion sociale.
- La question de l'alignement doit être abordée avec précaution - un engagement de long terme est indispensable pour obtenir des résultats durables.
- L'obligation de rendre des comptes pendant les élections peut être renforcée par un contrôle exercé par des citoyens formés.

### *Études de cas pertinentes*

49. Plusieurs études de cas réalisées dans différentes régions concernent des situations de fragilité et de conflit. Les trois exemples suivants peuvent être particulièrement intéressants pour la Table ronde 7 :

*Sierra Leone – Action harmonisée à l'appui de l'appropriation et de la responsabilisation dans une situation de fragilité (étude présentée à la séance parallèle 1)*

50. Cette étude de cas, portant sur les élections de 2007 au Sierra Leone, délivre un message encourageant sur l'efficacité de la coordination des ressources.

51. Elle montre que renforcer l'appropriation démocratique dans des situations de fragilité constitue un défi qui peut être relevé avec succès. L'action menée par l'« alliance quadripartite » (OSC, gouvernement, médias et donateurs) pour consolider le processus électoral a effectivement renforcé la solidité et la crédibilité du processus, que tous les citoyens – hommes et femmes – se sont appropriés.

52. Les principaux ingrédients qui ont contribué à cette réussite sont l'existence d'un leadership et d'un projet stratégiques, l'implication des pouvoirs publics à tous les niveaux et l'association à l'initiative des habitants des zones rurales isolées. Les médias et la société civile ont joué un rôle important. Le contrôle exercé par des citoyens formés et la fixation de normes pour le comptage des votes ont accru la transparence. Il en est résulté un regain d'espoir en l'avenir.

53. La présentation a clairement fait apparaître que la question des capacités dépasse le cadre de la formation pour s'étendre à celui du renforcement des institutions et des structures : il est également nécessaire de consolider les capacités de la société civile, y compris les médias, et des pouvoirs publics à tous les niveaux – même si cela peut être onéreux et long à réaliser.

54. Il a été noté que la question de l'alignement doit être abordée avec précaution dans les situations de fragilité. Un engagement de long terme est indispensable pour obtenir des résultats durables.

Personnes à contacter :

- Joanna May M'Cormack, Chief Procedures and Training Officer, National Election Committee [mocki10@hotmail.com](mailto:mocki10@hotmail.com)
- Ambrose James, Country Manager, Search for Common Ground [ajames@sfcg.org](mailto:ajames@sfcg.org)

*Zimbabwe - Promouvoir l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes, l'expérience de la Women's Coalition (étude présentée à la séance parallèle 1)*

55. Cette étude de cas décrit les efforts déployés pour promouvoir l'égalité homme-femme dans le contexte complexe du Zimbabwe, où l'aide est essentiellement humanitaire et acheminée par le canal d'agences de l'ONU et de la société civile. On note en outre dans ce pays une absence de consensus quant au degré de collaboration à instaurer avec le gouvernement et un manque de coordination entre les donateurs.

56. Le DFID et l'UNIFEM (rejoins ultérieurement par d'autres donateurs) se sont employés à mettre en place un programme cohérent et coordonné pour l'égalité homme-femme. L'UNIFEM travaille en étroite collaboration avec la Women's Coalition (fédération d'organisations féminines). Une étude de faisabilité a été réalisée afin de recenser les principaux acteurs, réseaux et manques dans le pays. Il y est actuellement donné suite et les efforts s'intensifieront après les élections.

57. Cela a pris du temps de susciter une véritable appropriation et participation, et il a fallu résister aux pressions exercées par les donateurs qui voulaient des résultats rapides, mais ce processus a permis d'établir une communication ouverte et efficace entre toutes les parties concernées.

58. Cet exemple montre que, même lorsqu'il est difficile de rallier l'adhésion du gouvernement, il est important de trouver un moyen de faire participer l'État. Des organisations comme l'UNIFEM peuvent servir d'intermédiaire pour impliquer les parties concernées, y compris les OSC, dans l'élaboration du programme d'action pour l'égalité homme-femme et les inciter à se « l'approprier ».

Personnes à contacter :

- Netsai Mushonga, Co-ordinator for the Women's Coalition Secretariat [coalition@zol.co.zw](mailto:coalition@zol.co.zw)
- Eunice Njovana, UNIFEM: [Eunice.njovana@unifem.org](mailto:Eunice.njovana@unifem.org)

*Népal – Intégration de la problématique homme-femme dans le programme pour la production de biogaz (étude présentée à la séance parallèle 7)*

59. Cette étude de cas présente un programme (*Biogas Support Programme*) financé par plusieurs donateurs à la demande du Népal afin d'encourager la production de biogaz grâce à la fourniture d'une assistance technique et de subventions et à la facilitation de l'accès au crédit. Les pouvoirs publics en assurent la supervision et apportent une contribution financière, mais la majeure partie des fonds proviennent d'acteurs du secteur privé (propriétaires d'usines).

60. Le programme a pour objectif d'atteindre les communautés rurales pauvres à travers l'octroi de subventions et l'établissement de liens avec des activités à l'appui du micro-crédit et autres en faveur du développement rural. Il bénéficie aux femmes en leur faisant économiser du temps, en allégeant leur charge de travail et en réduisant la pollution de l'air intérieur. Son principal intérêt du point de vue de l'environnement est qu'il peut freiner le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

61. Le programme met en application les principes de l'harmonisation de l'aide, de l'application d'une approche fondée sur les programmes et de la mise en commun des financements, qui sous-tendent la Déclaration de Paris. Il appuie la politique nationale et comporte des mécanismes de suivi et d'évaluation. Un projet commun anime les partenaires, ce qui favorise la responsabilité mutuelle, et une répartition claire des tâches entre l'État, le secteur privé, la société civile, les donateurs et les institutions financières. Le programme a pu se poursuivre en période de conflit car les populations locales se l'étaient pleinement approprié.

Personnes à contacter :

- Govind Raj Pokharel, Executive Director, Alternative Energy Promotion Centre (AEPC), Ministry of Environment, Science and Technology: [govind.pokharel@aepec.gov.np](mailto:govind.pokharel@aepec.gov.np)
- Saroj Rai, Executive Director, Biogas Sector Partnership (BSP), Népal: [srai@bspnepal.wlink.com.np](mailto:srai@bspnepal.wlink.com.np)

## Table ronde 8 : Application de la Déclaration de Paris au niveau sectoriel

### *Principaux messages sur l'application de la Déclaration de Paris au niveau sectoriel qui se dégagent de l'atelier*

- Il est essentiel qu'une prise de conscience de l'intérêt des principes énoncés dans la Déclaration de Paris s'opère au niveau sectoriel et que les instances centrales ne soient pas les seules à savoir les appliquer. L'action à l'appui des droits de l'homme, de l'égalité homme-femme, de la lutte contre le VIH et le SIDA, de l'insertion sociale et de la viabilité écologique peut fournir un point d'ancrage à cet égard.
- S'il est important que le gouvernement conserve la haute main sur les efforts déployés au niveau sectoriel, il est indispensable d'y associer et d'y faire participer toutes les parties concernées (en leur assignant des responsabilités et des objectifs précis).
- Il faudrait s'attacher davantage au suivi de la *qualité des résultats* obtenus dans les secteurs – déterminer qui a été omis, n'a pas été atteint ou n'a pas eu la possibilité de bénéficier. Le travail mené dans les domaines des droits de l'homme, de l'égalité homme-femme, du VIH, du SIDA, de l'exclusion sociale et de la viabilité écologique peut permettre de mieux comprendre les résultats obtenus au niveau de chaque secteur.
- Les cadres de résultats devraient comprendre un indicateur des responsabilités et du comportement des donneurs à l'échelon sectoriel.
- La prévisibilité des financements visant à mobiliser les pouvoirs publics et la société civile autour des questions dites transversales qui peuvent se poser dans les secteurs peut être améliorée par le recours à des modalités d'aide harmonisées, par exemple des approches sectorielles ou la mise en commun des financements.
- Des changements de personnes à des postes clés (dans les organismes donneurs comme dans les administrations des pays partenaires) peuvent avoir un effet considérable sur les processus en cours, et rendre difficile le maintien d'une approche cohérente des principes de la Déclaration de Paris.

### *Études de cas pertinentes*

62. Plusieurs études de cas réalisées dans diverses régions et différents secteurs traitent de l'application des principes de la Déclaration de Paris au niveau sectoriel. Le résumé succinct de trois de ces études susceptibles d'être particulièrement intéressantes pour la Table ronde 8 est présenté ci-dessous.

*Le cas de la Bolivie – Promotion de l'appropriation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilisation dans le secteur de l'éducation (étude présentée à la séance parallèle 4)*

63. Les autorités boliviennes, bien que n'ayant pas une connaissance approfondie de la Déclaration de Paris, considèrent les principes qui y sont énoncés comme étant importants et ont entrepris de les appliquer dans le secteur de l'éducation. L'étude présentée montre le fort souci manifesté, à l'échelon national et sectoriel, pour les populations marginalisées et indigènes, et la profonde détermination à faire participer la société civile aux processus de planification et de mise en œuvre dans le secteur de l'éducation. Elle met également en évidence le risque que des aspects liés à l'égalité homme-femme soient négligés.

64. Le rôle prépondérant du ministère de l'Éducation a été renforcé avec l'élaboration d'un plan stratégique pour l'éducation et la mise en place d'un code de conduite. Le ministère a en outre insisté pour que la communauté des donateurs se cale sur le plan sectoriel et utilise les systèmes budgétaires nationaux. La participation de la société civile (y compris des organisations féminines et des femmes au niveau des communautés de base) à la formulation de la législation sur l'éducation et au processus de suivi et d'évaluation a contribué à accroître la transparence.

65. Des progrès ont certes été réalisés sur les plans de l'appropriation, de la responsabilisation et du souci de résultats, mais il n'en faut pas moins accroître la capacité du ministère et de la société civile de jouer un rôle efficace dans ces processus et élargir les mécanismes de coordination pour y intégrer les administrations locales. Les acteurs n'ont pas tous la même conception de l'approche sectorielle ou de « l'appropriation ».

Personne à contacter :

- Elvia Villena, Division de la planification, Ministère de l'Éducation, Bolivie  
[elvia\\_villena@hotmail.com](mailto:elvia_villena@hotmail.com)

*Népal – Aide au programme pour une maternité sans risque (étude présentée à la séance parallèle 3)*

66. Cette étude de cas décrit la mise en oeuvre du plan national du gouvernement népalais pour une maternité sans risque (*Nepalese Government's National Safe Motherhood Plan, 2002-17*) dans le cadre d'une approche sectorielle large. Le gouvernement a élaboré une politique des droits et de l'insertion sociale et a créé une Unité pour l'égalité homme-femme et l'insertion sociale, dirigée par un haut fonctionnaire ministériel. Les donateurs apportent une aide pour le développement des ressources humaines, le renforcement des services, l'amélioration de l'infrastructure, la passation des marchés, le suivi et la recherche et un dispositif national d'incitations financières. Un programme « Équité et accès » axé sur les pauvres et les exclus de la société est mis en oeuvre par ActionAid et ses partenaires locaux du monde des ONG.

67. Les actions de promotion et de responsabilisation dans les domaines de la maternité sans risque et des soins néonataux ont bénéficié du fait que les femmes deviennent mieux informées, disposent de davantage de moyens d'action et parviennent à mieux s'organiser et que les responsables publics locaux et le personnel de santé reconnaissent de plus en plus la légitimité des approches adoptées – en particulier à la lumière du nouveau contexte politique « d'intégration » qui a vu le jour au Népal. Les données quantitatives montrant l'ampleur de l'exclusion des services, et les témoignages illustrant bon nombre des vécus que recouvrent les chiffres, confèrent un poids indiscutable aux initiatives de promotion et de responsabilisation.

68. La société civile a contribué à permettre aux pauvres et aux exclus de se faire entendre, à renforcer les synergies entre les titulaires de droits, à faciliter les interfaces pour un dialogue entre ceux qui ont des droits et ceux qui ont des devoirs et à fournir des données et informations à l'appui de la réforme des politiques et de la sensibilisation des sphères politiques.

Personnes à contacter :

- Bhogendra Raj Dotel, Department of Health Services, Népal, [ydotel@yahoo.com](mailto:ydotel@yahoo.com);  
[brdotel@gmail.com](mailto:brdotel@gmail.com)
- Bharat Devkota, ActionAid Népal, [bharat.devkota@eap.org.np](mailto:bharat.devkota@eap.org.np)

*Ghana - Action coordonnée pour une plus grande appropriation par les agences nationales de protection de l'environnement (étude présentée à la séance parallèle 7)*

69. Cette étude de cas décrit les efforts déployés par les autorités ghanéennes, avec le soutien des donateurs, pour que le secteur des ressources naturelles et de l'environnement soit mieux pris en compte dans le dialogue sur les politiques à suivre et dans les décisions budgétaires, et pour encourager le passage de l'aide-projet à l'approche sectorielle et au soutien budgétaire.

70. Un renforcement des capacités du ministère de l'Environnement et d'autres institutions – y compris en matière de planification et de budgétisation – est apparu indispensable. Comme les agences de protection de l'environnement étaient auparavant laissées à l'écart et ne disposaient pas de suffisamment de ressources, il a fallu les aider à se doter des moyens de traiter avec le ministère de la Planification et le ministère des Finances et à s'imprégner de la culture de l'efficacité de l'aide. En outre, les capacités locales ont dû être consolidées pour permettre la conduite d'analyses propres à étayer la prise de décisions efficaces.

71. Au vu de cette étude de cas, les donateurs doivent faire preuve de logique et de cohérence dans l'articulation et la mise en œuvre de leurs politiques de l'environnement, notamment veiller à ce que le personnel des services centraux et les agents sur le terrain délivrent les mêmes messages.

Personne à contacter :

- Sean Dolan, conseiller en environnement, Africa Advisory Team, Pan Africa Strategy Department, DFID: [s-doolan@dfid.gov.uk](mailto:s-doolan@dfid.gov.uk)

## **Table ronde 9 : Implications de la nouvelle architecture d'aide**

### *Principaux messages sur les implications de la nouvelle architecture d'aide qui se dégagent de l'atelier*

- Les fonds verticaux (par exemple les fonds mondiaux) peuvent susciter des avancées sur certaines questions de développement fondamentales, comme celles du VIH, du SIDA et du changement climatique, et le font effectivement. Il faudrait cependant que ces fonds portent davantage d'attention aux droits de l'homme, à l'égalité homme-femme et à l'autonomisation des femmes.
- L'intervention de fonds verticaux s'accorde difficilement avec l'appropriation.
- L'instauration de relations durables, autour des questions dites transversales, entre les donateurs bilatéraux, les fonds verticaux et les donateurs émergents peut permettre d'associer de nouveaux acteurs au programme d'action plus général en faveur de l'efficacité de l'aide.
- D'autres analyses sont nécessaires pour déterminer comment insérer les donateurs non membres du CAD dans les exercices de répartition des tâches et les moyens de les y associer.

### *Études de cas pertinentes*

*Mozambique – Expérience de collaboration avec des initiatives mondiales comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) ou le Programme plurinational de lutte contre le VIH/SIDA et le Programme d'accélération du traitement de la Banque mondiale, au niveau national dans le secteur de la santé (étude présentée à la séance parallèle 4)*

72. Cette étude de cas met en lumière le fort leadership et l'appropriation du ministère de la Santé du Mozambique et montre que l'existence d'une masse critique de donateurs œuvrant dans le même esprit peut faire une différence lorsqu'il s'agit de susciter l'adhésion au principe des « trois uns » – un cadre d'action convenu contre le VIH et le SIDA, un organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA et un système unique de suivi et d'évaluation à l'échelle du pays – et de faire en sorte que les initiatives d'envergure mondiale utilisent et contribuent à renforcer les structures existantes. Elle explique comment un partenariat formé entre Irish Aid et la Fondation Clinton s'est conformé au cadre défini par le ministère et comment d'autres initiatives verticales sur la santé ont suivi cet exemple – et commencé à acheminer leur contribution financière via le fonds commun et/ou ont adapté autant que possible leur aide aux systèmes et cycles du ministère – ainsi que le veut le Plan stratégique de lutte contre le VIH et le SIDA.

73. L'étude présentée expose le cadre de performance qui a été élaboré pour le secteur de la santé, lequel sert de base à des exercices annuels de suivi et comprend un indicateur des responsabilités et comportements des partenaires au développement/à la coopération. Elle met par ailleurs en lumière certaines des difficultés rencontrées pour préserver la cohérence de l'approche du VIH et du SIDA en cas de changement des personnes occupant des postes clés et face à l'augmentation du nombre de donateurs et de partenaires opérant dans le secteur de la santé au Mozambique.

74. L'étude fait ressortir la nécessité de respecter les différences entre institutions tout en cherchant un terrain d'entente. La volonté de transparence, la liberté de communication et la disposition à accepter la contradiction sont des éléments indispensables. Elle souligne qu'il est important d'associer à l'action un large éventail de parties prenantes et de définir clairement les missions de chacune pour susciter une véritable responsabilité mutuelle.

Personne à contacter :

- Caroline Forkin, conseillère technique d'Irish Aid sur le VIH et le SIDA, Mozambique : [Caroline.forkin@dfa.ie](mailto:Caroline.forkin@dfa.ie)

*Zambie – Coordination de la répartition des tâches (étude présentée à la séance parallèle 8)*

75. Cette étude de cas est axée sur la coordination par le gouvernement zambien de la répartition des tâches, dans le cadre d'une initiative visant à renforcer l'harmonisation et l'alignement pilotée par le ministère des Finances. Elle met en évidence :

- la nécessité d'une ferme prise en main du processus par les autorités nationales,
- la diversité des compétences requises pour gérer un tel processus,
- les difficultés que soulèvent des changements lorsque les partenaires sont très nombreux et ont des priorités et objectifs différents, et
- les problèmes particuliers que posent les nouveaux donneurs et les donneurs émergents.

76. La répartition des tâches en Zambie a eu de nombreux effets positifs, dont une amélioration de la coordination et une réduction des coûts de transaction pour l'État. Cependant, il y a aussi des problèmes. En particulier, les donneurs ont du mal à « laisser faire » et à se désengager des secteurs, il est difficile de trouver un bon équilibre entre les secteurs (ceux de l'environnement, de l'énergie et de la protection sociale sont moins cotés par les donneurs), les pouvoirs de décision dévolus aux instances de terrain varient considérablement entre les partenaires pour la coopération, et la répartition des tâches dans sa forme actuelle n'accorde pas suffisamment de place aux questions « transversales ».

77. En ce qui concerne les donneurs émergents, il est à noter que la Chine, l'Inde et le Brésil jouent maintenant un rôle actif en Zambie mais qu'on ne sait pas très bien comment les intégrer au processus. Du fait qu'ils ne participent pas au dispositif de répartition des tâches, celui-ci ne concourt que partiellement à assurer l'efficacité de l'aide. Avec l'augmentation des ressources intérieures, les financements extérieurs ont diminué en Zambie, ce qui change la donne et influe sur l'attitude des autorités à l'égard des processus visant à rehausser l'efficacité de l'aide. Il faut donc que les donneurs adoptent une position commune pour inciter le gouvernement à faire participer les donneurs émergents au programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide.

Personne à contacter :

- Chasiya V Kazembe, Economiste en chef, Département de la coopération économique et technique (bilatérale), ministère des Finances et de la Planification nationale. Email : [chasiya.kazembe@mofnp.gov.zm](mailto:chasiya.kazembe@mofnp.gov.zm)